


L'activité opérationnelle

en Haute-Savoie :

- Un appel 18 ou 112 toutes les 3 min.
- Une intervention toutes les 12 min.
- Plus de **40 000** interventions chaque année dont :

 **66% de secours à personnes :**
malades, blessés, intoxiqués, noyés...

 **16% d'opérations diverses :**
recherches, inondations, éboulements, pollutions...

 **10% d'accidents de la circulation :**
accidents routiers, ferroviaires, aériens, navigation...

 **8% d'incendie :**
habitations, végétation, véhicules, industries...

109 centres d'incendie et de secours en Haute-Savoie assurent la protection des 700 000 habitants, population pouvant atteindre plus d'un million pendant les saisons touristiques.

Numéros d'appel d'urgence



Devenez sapeur-pompier
volontaire !

04 50 22 76 59

devenirspv@sdis74.fr

Pour plus d'informations,
contactez le centre
le plus proche de chez vous :



Ne laissons pas le manque
de sapeurs-pompiers volontaires
devenir la prochaine

urgence !



Rejoignez-les !



Service Départemental d'Incendie
et de Secours de Haute-Savoie
6 rue du Nant - BP 1010
74966 MEYTHET Cedex
www.sdis74.fr



Entre missions prioritaires
et engagements volontaires,
un même objectif :
répondre à l'urgence

Pour certains, la vocation s'est réveillée tôt, pour d'autres, plus tardivement... Certains l'ont hérité d'un père, d'autres de leur entourage. Certains sont étudiants, artisans, d'autres fonctionnaires, chefs d'entreprise... Mais tous sont porteurs d'une même vocation :

Venir en aide aux autres

En Haute-Savoie, 3000 sapeurs-pompiers volontaires, hommes et femmes de tous âges, tous métiers, partagent le même engagement.

Aujourd'hui, le manque de sapeurs-pompiers volontaires pourrait devenir une urgence.

Les sapeurs-pompiers ont besoin de vous, tout comme un jour peut-être, vous aurez besoin d'eux.

Alors pourquoi pas vous ?

Engagez vous au quotidien et
**devenez
sapeur-pompier volontaire**

Venez partager les valeurs humaines qui animent et fédèrent les sapeurs-pompiers. Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être âgé de 16 à 55 ans,
- résider régulièrement en France et jouir de ses droits civiques,
- remplir les conditions d'aptitude médicale

Dès votre engagement, vous recevrez une formation initiale adaptée à vos missions.

Vous pourrez ensuite vous spécialiser au sein des groupes montagne, cynotechnique, risques technologiques, aquatique, sauvetage-déblaiement, animaliers... ou vous engager auprès du Service de Santé et de Secours Médical (SSSM) si vous êtes infirmier, médecin, vétérinaire, pharmacien,...

Sapeur-pompier volontaire :
une plus value et
**un atout sécurité
pour votre employeur**

Une convention de disponibilité existe pour faciliter votre engagement de sapeur-pompier volontaire en accord avec votre employeur.

**Associer volontariat
et activité professionnelle
c'est possible !**

**Karen,
Agent Territorial**

« J'ai 21 ans et je suis agent territorial depuis très peu de temps. A l'époque je voulais passer le Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique (BNSSA) et les sapeurs-pompiers proposaient la formation pour assurer la surveillance des plages. Ce sont les valeurs des sapeurs-pompiers qui m'ont donné l'envie de m'engager : l'altruisme, donner sans rien attendre des autres... C'est une vocation que j'ai toujours eu en tête. »



**10% des sapeurs-pompiers volontaires
dans le département sont des femmes**

**Nicolas,
Electricien**

« J'ai 28 ans, je suis électricien. Je suis rentré très tôt chez les sapeurs-pompiers, à l'âge de 17 ans. Ce sont les copains qui m'ont incité à m'engager ainsi que la diversité des missions comme le secourisme, l'incendie, les activités sportives... Après 11 ans, je suis toujours aussi motivé ! »



**90% des sapeurs-pompiers
en haute-savoie sont des volontaires**

**Jacques,
Employé d'une
communauté de
communes**

« J'ai 45 ans, je suis employé d'une communauté de communes. Mon frère et mon beau-frère étaient sapeurs-pompiers, ce sont eux qui m'ont donné l'envie de m'engager. Je suis donc rentré comme jeune sapeur-pompier à Evian-Les-Bains pendant 3 ans. Puis en 1985, après mes études je me suis engagé comme sapeur-pompier volontaire. Mon employeur a signé une convention de disponibilité avec le SDIS 74. Aujourd'hui, j'ai 23 ans d'ancienneté et je compte bien aller jusqu'à 30 ! »



**Plus de 80 employeurs ont déjà signé
des conventions de mise à disposition
avec le sdis 74**